

Ille-et-Vilaine. Un handicapé sur quatre n'a pas accès aux soins

Ouest-France le 21/11/2019

23 % des personnes en situation de handicap se voient refuser des consultations chez les médecins, dentistes, gynéco ou ophtalmologistes. D'où la création de Handi Accès 35. Une structure pratique créée par le pôle Saint-Hélier leur facilitant l'accès aux soins en Ille-et-Vilaine.



Audrey Devallet, infirmière coordinatrice, Aurélie Duruflé médecin coordinateur du dispositif handi accès 35 et Lucie Desrues, chargée de mission à l'ARS de Bretagne.

. Selon une étude officielle menée par Handifaction, près de 23 % des personnes en situation de handicap n'ont pas accès aux soins. Par exemple, elles n'arrivent pas à accéder à des rendez-vous chez un dentiste, un gynécologue ou un ophtalmologiste, explique Aurélie Duruflé médecin coordinateur du dispositif handi accès 35. **Certains praticiens refusent de les prendre du fait de leur handicap. Ça peut être pour des raisons d'accès au cabinet médical ou parce qu'ils savent que cette consultation prendra plus de temps. »**

Des pratiques théoriquement interdites mais qui existent. **« Des personnes en situation de handicap peuvent aussi éprouver des difficultés à se rendre à une consultation. On**

constate aussi aujourd'hui, d'une manière générale, que les professionnels de santé n'ont pas été préparés à accueillir et à prendre en charge les personnes handicapées dans leurs spécificités. »

La région Bretagne a donc décidé de lancer un appel d'offres dans chaque département pour créer des structures permettant de remédier à ce problème avec le soutien de l'agence régionale de santé de Bretagne. « **Nous voulons mettre en place une logique de coordination entre toutes les structures qui peuvent intervenir et apporter du soin aux personnes en situation de handicap** », précise Lucie Desrues, chargée de mission à l'ARS de Bretagne.

Consultations pluridisciplinaires

Ainsi est né le dispositif Handi Accès 35 dont le centre névralgique a été installé au pôle Saint-Hélier de Rennes. Un établissement de soins de suite et de réadaptation pour adultes qui a une solide expérience de la prise en charge des personnes en situation de handicap.

PUBLICITÉ

Comment fonctionnera ce dispositif ? Toute personne peut contacter le dispositif sur une ligne téléphonique directe ou par mail explique le Dr Duruflé. Selon sa demande elle pourra être orientée vers un professionnel de santé ou un établissement de santé avec des conditions d'accueils adaptées à ses besoins en santé et à son handicap. Autre possibilité : Avoir recours à une consultation pluridisciplinaire pour évaluer leur état de santé et mettre en place un suivi spécialisé. Une consultation au sein du Pôle Saint-Hélier, sur un même jour. Seront proposées plusieurs spécialités : dentaire, neurologie, neuro-orthopédie, gynécologie, orthoptie et diététique. À l'issue de la consultation pluridisciplinaire, un plan personnalisé de santé est proposé et transmis au patient et à son médecin traitant. Le dispositif peut aussi se charger de la prise des rendez-vous médicaux extérieurs nécessaires pour la personne.

Contact. Handi Accès 35: tél. 02 99 29 53 07.